Fiche signalétique

Date d'édition 4 Août 2013
Version 24

1 . Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : GLOSS INTERIOR EXTERIOR VARNISH
Code : 41844
Fournisseur : PPG Industries, Inc.
One PPG Place
Pittsburgh, PA 15272
Numéro d'appel d'urgence : (412) 434-4515 (États-Unis)
(514) 645-1320 (Canada)
01-800-00-21-400 (Mexique)
Renseignements Techniques : 1-800-441-9695 (8:00 am to 5:00 pm EST)

2 . Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences : ATTENTION!

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES. CAUSE UNE IRRITATION DU SYSTÈME RESPIRATOIRE. PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ OU AVALÉ. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut être nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer une irritation des yeux, du nez, de la bouche et de la gorge.
Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion.
Peau : Passablement irritant pour la peau.
Yeux : Modérément irritant pour les yeux.

Signes/symptômes de surexposition

L'exposition répétée de fortes concentrations de vapeur peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. L'inhalation de concentrations de vapeurs ou d'aérosols supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Il existe des preuves que des surexpositions répétées à la vapeur de solvants organiques, combinées à une exposition à des bruits forts continuels, peuvent provoquer une plus grande perte de l'audition que dans le cas d'une exposition au bruit seulement.

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Cette fiche signalétique est conforme au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), aux Normes relatives à la communication du danger de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Voir Information toxicologique (section 11)

Powered by ATRION

3 . Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Solvant Stoddard	8052-41-3	15 - 40
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	64742-48-9	10 - 30
triméthylbenzène	25551-13-7	0.5 - 1.5
xylène	1330-20-7	0.1 - 1
butanone-oxime	96-29-7	0.1 - 1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Inhalation : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Liquide combustible. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Moyens d'extinction

Utilisables : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO_2, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Non utilisables : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spéciaux en cas d'exposition : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Powered by ATRION

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Si ce produit fait partie d`un système à plusieurs constituants, lisez la fiche signalétique du ou des autres constituants avant d`effectuer le mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun des constituants.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 120F / 49C.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom	Résultat	ACGIH	OSHA	Ontario	Mexique	IPEL
Solvant Stoddard	MPT LECT	100 ppm Non établi	500 ppm Non établi	100 ppm Non établi	100 ppm 200 ppm	Non établi Non établi
triméthylbenzène	MPT LECT	25 ppm Non établi	Non établi Non établi	25 ppm Non établi	25 ppm 35 ppm	Non établi Non établi
xylène	MPT LECT	100 ppm 150 ppm	100 ppm Non établi	100 ppm 150 ppm	100 ppm 150 ppm	Non établi Non établi
butanone-oxime	MPT LECT	Non établi Non établi	Non établi Non établi	Non établi Non établi	Non établi Non établi	3 ppm 10 ppm

Légende des abréviations

A = Acceptable Maximum Peak

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.
C = Ceiling Limit
F = Fumée
IPEL = Limite d'exposition admise interne
OSHA = Occupational Safety and Health Administration.
R = Respirable

Z = OSHA 29CFR 1910.1200 Subpart Z - Toxic and Hazardous Substances

S = Désignation absorption cutanée.

SR = Sensibilisation des voies respiratoires
SS = Sensibilisation cutanée
LECT = Court terme Valeurs limites d'exposition
TD = Empoussiérage total
TLV = Limite tolérable d'exposition
MPT = Moyenne pondérée dans le temps

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Yeux : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Gants : En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants suivants :

Recommandé: caoutchouc nitrile

Respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9 . Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide.

Point d'éclair : Vase clos: 43.33°C (110°F)

Limites d'explosivité : Seuil minimal: 1%

Couleur : Non disponible.

Odeur : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point d'ébullition/ condensation : >37.78°C (>100°F)

Point de fusion/congélation : Non disponible.

Densité relative : 0.9

Densité (lb / gal) : 7.51

Pression de vapeur : 0.13 kPa (1 mm Hg) [température ambiante]

Densité de vapeur : Non disponible.

Volatilité : 53% (v/v), 46.2% (p/p)

Vitesse d'évaporation : 0.12 (acétate de butyle = 1)

Powered by ATRION

9 . Propriétés physico-chimiques

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

% Solide. (p/p) : 53.8

10 . Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Matières à éviter : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :,matières comburantes,acides forts,alcalins forts

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Polymérisation Dangereuse : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11 . Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Solvant Stoddard	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	DL50 Orale	Rat	>6 g/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	8500 mg/m3	4 heures
triméthylbenzène	DL50 Orale	Rat	8970 mg/kg	-
xylène	DL50 Orale	Rat	4.3 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>1.7 g/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	5000 ppm	4 heures
butanone-oxime	DL50 Orale	Rat	930 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	200 uL/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produit irritant qui dégraisse la peau : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : cerveau, système nerveux central (SNC).
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, foie, les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée, testicules.

Cancérogénicité : Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Powered by ATRION

12 . Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
xylène	Aiguë CL50 3300 à 4093 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures
butanone-oxime	Aiguë CL50 843000 à 914000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

14 . Informations relatives au transport

Réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Autres informations
UN	1263	PEINTURES	3	III	-
IMDG	1263	PEINTURES. Polluant marin (triméthylbenzène)	3	III	-
DOT	1263	PEINTURES	3	III	**Quantité à déclarer** 13387.3 lb / 6077.8 kg [1788 gal / 6768.3 L] Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer. **Remarques**

Powered by ATRION

14 . Informations relatives au transport

					USA Only: Can be reclassified as Combustible Liquid. Non-Bulk highway shipments (Less than or Equal to 450Liters) can be shipped as non-regulated.

GE* : Groupe d'emballage

Quantité à déclarer RQ : CERCLA : Substances dangereuses.: xylène: 100 lbs (45,4 kg);

15 . Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada (DSL) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire d'Europe (REACH) : Prière de contacter votre fournisseur pour un complément d'information sur l'état d'inventaire de cette substance.

Inventaire du Japon (ENCS) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire de Corée (KECI) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

New Zealand (NZIoC) :

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

États-Unis

Réglementations États-Unis :

SARA 302/304: Aucun produit n'a été trouvé.

CERCLA : Substances dangereuses.: xylène: 100 lbs (45,4 kg);

SARA 311/312 FDS Distribution - Inventaire chimique - Identification des dangers :

Nom chimique	No CAS	Acute Health	Chronic Health	Fire	Reactive	Pressure Release
Solvant Stoddard	8052-41-3	Y	N	Y	N	N
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	64742-48-9	Y	N	Y	N	N
triméthylbenzène	25551-13-7	Y	N	Y	N	N
butanone-oxime	96-29-7	Y	N	Y	Y	N
Produit tel que fourni :		Y	Y	Y	N	N

:

Des informations supplémentaires relatives à l'environnement et à l'élimination sont contenues dans la fiche de données environnementales de ce produit disponible auprès de votre représentant PPG.

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F). Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Mexique

Classification

15 . Informations réglementaires

Inflammabilité : 2 **Santé** : 2 **Réactivité** : 0

16 . Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 2 * **Inflammabilité** : 2 **Risques physiques** : 0

(*) - Effets chroniques

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé : 2 **Inflammabilité** : 2 **Instabilité** : 0

Date de publication précédente : **5/18/2013.**

Organisme chargé de préparer la FS : EHS

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.